



**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

Le 20 juillet 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, tenue le 20 juillet 2023, à 16 h à la salle du Portage du Centre municipal Aimé Guérin, situé au 5365, boulevard Saint-Laurent à Sainte-Catherine.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant et président
Mme Jocelyne Bates, mairesse de la Ville de Sainte-Catherine
M. Michel LeBlanc, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine
M. Sylvain Bouchard, conseiller municipal de Sainte-Catherine
M. Sylvain Cazes, conseiller municipal de Saint-Constant

Le quorum est constaté, sous la présidence de monsieur Jean-Claude Boyer.

Monsieur Claude Brosseau, directeur et secrétaire-trésorier est également présent.

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries certifient avoir reçu l'avis de convocation, pour la tenue de la séance extraordinaire qui traitera des sujets suivants :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Réintégration de pompiers à temps partiel du groupe pompiers SCFP, section Candiac
3. Autorisation de signature - entente de service avec la MRC des Jardins-de-Napierville
4. Nomination au poste de chef de division
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

58-07-23

1.

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Sylvain Bouchard, et résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance extraordinaire à 16 h 15.

ADOPTÉE

59-07-23

2.

Réintégration de pompiers à temps partiels du groupe pompiers SCFP, section Candiac

CONSIDÉRANT les pourparlers d'un comité composé d'élus, de membres de la direction et de représentants syndicaux du groupe d'employés pompiers SCFP, section Candiac ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Sylvain Bouchard, appuyé par monsieur Michel LeBlanc et il est résolu :

QUE le conseil d'administration modifie les fins d'emploi reliées aux résolutions numéros 35-05-23, 36-05-23 et 37-05-23 pour les remplacer par des suspensions sans solde des employés numéros 1349, 1351 et 1353;

ET QUE ceux-ci soient réintégrés sans perte d'ancienneté rétroactivement au 10 juillet 2023.

ADOPTÉE

60-07-23
3.

Autorisation de signature – Entente de service avec la MRC des Jardins-de-Napierville

CONSIDÉRANT les rencontres survenues entre la direction de la Régie et la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de service déposé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Sylvain Cazes et il est résolu :

QUE le conseil d'administration de la Régie autorise le directeur et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Brosseau, à signer pour et au nom de la Régie, le contrat de service à intervenir avec la MRC des Jardins-de-Napierville;

QUE cette entente soit effective à compter à compter du 1er septembre 2023, pour une période de cinq (5) ans et quatre (4) mois, et renouvelable par écrit six (6) mois avant la fin de son terme, soit au plus tard le 30 juin 2028.

ADOPTÉE

61-07-23
4.

Nomination d'un chef de division aux opérations

CONSIDÉRANT l'entente de service conclue entre la Régie et la MRC des Jardins-de-Napierville ;

CONSIDÉRANT les besoins de nommer un chef de division, opérations pour être assigné à répondre aux modalités de ladite entente;

CONSIDÉRANT qu'un seul chef aux opérations déjà à l'emploi de la Régie a manifesté un intérêt pour occuper le poste;

CONSIDÉRANT l'appui de cette candidature par le directeur de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Michel LeBlanc et il est résolu :

QUE le conseil d'administration nomme monsieur Patrice Greer, chef de division, opérations à compter du 1er septembre 2023.

Le salaire et les conditions de travail sont déterminés par le Recueil des employés cadres de la Régie.

ADOPTÉE

5. Période de questions

Il est procédé à une période de questions.

Intervenant	Sujet
Michel Vachon	Le citoyen pose une question au président et ce dernier demande au directeur d'y répondre.


62-07-23

6.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Sylvain Cazes, et il est résolu de lever la séance à 16 h 20.

ADOPTÉE


Jean-Claude Boyer
Président


Claude Brosseau
Directeur et secrétaire-trésorier

